

PROCÈS-VERBAL RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL Du Vendredi 30 Avril 2021

Lieu de réunion : Salle des fêtes de Saint-Secondin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Avril 2021

Date de publication :

Etaient Présents : Jean-Louis BOURRIAUX (Maire) - Marie Josée RICHARD - Anne-Sophie DITSCH - Pascal KNOBLOCH - Fabrice MARCHAND (Adjoints) - Mesdames et Messieurs Maryvonne FOUSSIER, Christiane LAURIER, Murielle MESPLE, Franck DUDOGNON, Matthieu GUYON, Stéphane LEGER, Romain LE GUERN, Sébastien MESUREUR, (Conseillers municipaux)

Absents et Excusés : Jacky MARCHAND, Charlie BOUGE

Pouvoirs :

Madame Anne-Sophie DITSCH a été élue secrétaire.
Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 Heures 10.

Ordre du jour :

- 1) Présentation du Plan Climat Energie Territorial et réorganisation du ramassage des ordures ménagères par Monsieur Christophe DESBANCS de la Communauté de Communes du Civraisien
- 2) Délibération sur le projet éolien d'extension du Parc de Magné-Champagné Saint Hilaire
- 3) Délibération sur le Droit de Prémption Urbain
- 4) Retour Commissions
- 5) Questions diverses

En ouverture des débats Monsieur le Maire indique qu'il souhaite rajouter trois délibérations à l'ordre du jour relatives au programme ACTIV 3 2021.

Il demande également au Conseil Municipal d'excuser la non présentation du Procès-Verbal du Conseil tenu le 26 Mars 2021 suite à l'absence pour cause médicale de notre secrétaire de mairie. Celui-ci sera présenté à l'approbation du prochain Conseil avec le présent.

1°) Présentation du Plan Climat Energie Territorial et réorganisation du ramassage des ordures ménagères

Monsieur Christophe DESBANCS, de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou présente le projet de modernisation et d'optimisation du service des déchets ménagers sur le Gencéen pour 2021-2023.

Suite à la validation du Conseil Communautaire sur la gouvernance du service déchets (décembre 2020) il présente les grandes modifications prévues à compter de 2021 et jusqu'en 2023 voir 2024.

- Déploiement du compostage de proximité (1000 composteurs individuels, 1 composteur dans chaque école)

- Déploiement de la tarification incitative
- Diminution des fréquences de collecte
- Gestion différente des déchets verts
- Actions de sensibilisation des usagers

2°) Délibération sur le projet éolien sur les communes de Magné et Champagné Saint Hilaire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'installation et d'exploitation de 4 éoliennes et 2 postes de livraison sur les communes de Magné et Champagné-Saint-Hilaire présentée par la société EE SUD VIENNE. Il rappelle que selon l'article 6 de l'arrêté préfectoral n°2020-DCPPAT/BE-288 portant ouverture de l'enquête publique les conseils municipaux des communes concernées par l'enquête publique sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation environnementale.

La commune étant concernée par l'enquête publique, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote par 12 voix CONTRE, 1 ABSTENTION pour le projet du parc éolien sur les communes de Magné et de Champagné-Saint-Hilaire.

3°) Délibération sur le Droit de Prémption Urbain

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération du 15 décembre 2020 le Conseil Communautaire a institué le Droit de Prémption Urbain (DPU) qui permet à une personne morale de droit public (Etat, Communautés de Communes, communes) d'acheter certains biens immobiliers mis en vente en priorité et devant tout autre acquéreur privé dans les zones pré-définies résidentielles et touristiques n'ayant pas d'intérêt communautaire.

Après en avoir délibéré le Conseil accepte par 13 voix POUR la délégation de l'exercice du droit de prémption urbain dans les conditions fixées par le Conseil Communautaire; Accepte qu'une copie de l'ensemble des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) ayant un intérêt communautaire soit transmise par voie dématérialisée à la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, pour avis dès leur réception par la commune ; Acte que l'usage de cette délégation s'inscrit dans le strict cadre des compétences des communes.

4°) Revalorisation indiciaire au 1^{er} Avril pour certains agents de catégorie C

Monsieur le Maire rappelle que le décret n°2021-406 du 8 Avril 2021 a pour objet de relever le traitement indiciaire en début de carrière des agents de catégorie C de la fonction publique à compter du 1^{er} Avril 2021, afin de garantir que les rémunérations indiciaires de tous les fonctionnaires sont supérieures au SMIC et éviter ainsi le recours à l'indemnité différentielle à la suite de la revalorisation du salaire minimum le 1^{er} Janvier 2021.

Sont concernés par cette revalorisation les fonctionnaires situés sur les grades suivants :

Catégorie C – Echelle C1 de rémunération – Echelon 1 à 5

Catégorie C – Echelle C2 de rémunération – Echelon 1 à 3

Catégorie C – Grade d'agent de maîtrise – Echelon 1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte par 13 voix POUR la revalorisation Indiciaire des agents concernés de catégorie C et charge le Maire des démarches nécessaires.

5°) Délibérations relatives à la dotation ACTIV 3

Dans le cadre de la dotation ACTIV 3 allouée par le Conseil Départemental pour l'année 2021 Monsieur le Maire propose de répartir la somme globale de 21.500€ en trois dossiers :

1^{er} dossier Aménagement de la mairie

Les devis présentés sont les suivants :

Dépenses		Recettes	
CASTORAMA	406.28 €	Activ 3	4810.24 €
FABRICE ARLOT	2313.60 €		
CHALLENGER	1100.54 €		
SIBS	2218 €	Fond propre	1228.18 €
TOTAL	6038.42€ HT	TOTAL	6038.42 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- décide la réalisation de l'opération
- accepte le plan de financement
- charge le Maire de demander la subvention auprès du Département dans le cadre du volet 3 Activ.

2^{ème} dossier : Aménagement locaux et logements communaux

Les devis présentés sont les suivants :

Dépenses		Recettes	
JARASSIER	1318.60 €	Activ 3	13916.24 €
MPS	4169.75€		
MAISONNIER	296.45 €		
SIBS	11610.50 €	Fond propre	3479.06 €
TOTAL	17395.30€ HT	TOTAL	17395.30 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- décide la réalisation de l'opération
- accepte le plan de financement
- charge le Maire de demander la subvention auprès du Département dans le cadre du volet 3 Activ.

3^{ème} dossier : Aménagement du cimetière

Les devis présentés sont les suivants :

Dépenses		Recettes	
MAISONNIER	264.22 €	Activ 3	2984.90 €
SAS BARRÉ	916.40 €		
GH LOCATION/VENTE	907.50 €		
SIBS	1643.00 €	Fond propre	746.22 €
TOTAL	3731.12 € HT	TOTAL	3731.12 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par à 12 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- décide la réalisation de l'opération
- accepte le plan de financement
- charge le Maire de demander la subvention auprès du Département dans le cadre du volet 3 Activ.

6°) Retour Commissions

Monsieur le Maire remercie chaleureusement, au nom du Conseil Municipal, les membres de la Commission Fleurissement et les bénévoles qui ont œuvré pour fleurir le bourg de la commune.

- Contentieux Equipage des Cimes

Madame RICHARD fait un retour sur le jugement rendu le 13 Avril dernier dans le cadre de ce contentieux :

- * L'incompétence du tribunal des Baux est reconnue
- * Attendre de voir si l'association ira en appel devant le Tribunal Administratif
- * La commune n'a aucune démarche à effectuer pour l'instant
- * L'association est déboutée de sa demande d'indemnités vis-à-vis de la commune et est condamnée au titre des frais d'avocat à 800€ et aux dépens
- * La convention signée le 9/11/2015 pour 7 ans arrivera donc à échéance le 9/11/2022 : si la commune s'oppose au renouvellement il y aura lieu dans un premier temps de prendre une délibération et de faire un courrier (dans les délais) justifiant la décision de non renouvellement de la convention (attention aux termes administratifs importants). Notre avocat se propose de la rédiger.
- * Faire le point avec la trésorerie de Civray pour voir où en sont les démarches de recours d'impayés.

7°) Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du programme éolien le Parc de Sommières du Clain « La Roche aux Loups » a été rejeté.

- VALOREM : Signature d'une nouvelle convention

Dans le cadre du Parc éolien développé par VALOREM sur la commune, le maire présente au Conseil Municipal la convention relative à la constitution de servitudes sur des parcelles et chemins dont la commune est propriétaire, signée par ses soins, sur la base d'une indemnité de 40.000€ qui sera versée à 50% soit 20.000€ à la signature de la convention et le solde soit 20.000€ à l'ouverture du chantier.

- **Prime Exceptionnelle** : Monsieur le Maire rappelle que suite à l'absence de Carine FAUQUET, Madame Christelle POURRAGEAU est présente tous les mercredis matin pour assurer les travaux comptables de la mairie. En conséquence il propose de lui octroyer une prime exceptionnelle de 250€. Cette proposition est acceptée à l'unanimité (moins une abstention)

- Boulangerie-Epicerie POIRIER : les travaux relatifs au développement des nouvelles activités du commerce ont débuté et devraient être terminés le 31 Mai prochain.

- La campagne de dératisation du bourg de la commune a été faite le 29 Avril dernier.

EAMS :

- Il y a lieu d'étudier l'utilité d'une deuxième machine à laver (environ 9kg) et en cas de choix faut-il prévoir l'achat ou la location (prévision en cas de location environ 110€/mois)
- la chambre froide est en panne : pour réparation prévoir 1.650€ ou achat d'une neuve 2.200€
- Remplacement du four en panne : prix d'achat 8.000€ avec possibilité d'une subvention d'environ 50% (CARSAT). Il sera présenté au prochain conseil deux devis pour choix définitif.
- Il y a lieu également de désigner deux nouveaux référents sécurité dans le cadre du DUP (Document Unique de Prévention) qui devra être mis à jour. Madame Marie Josée RICHARD et Monsieur Franck DUDOGNON se proposent.

- Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil sur la dépense énorme de papier essuie-tout pour les enfants à l'école (974€ en Mars). Afin de limiter cette sur-consommation, il propose d'acheter deux distributeurs feuille à feuille
Le Conseil donne son accord.

- Monsieur Stéphane LEGER s'est porté référent pour le suivi de l'état des sentiers accueillant des randonnées pédestres.

- Chalets : Actuellement 4 sont loués par des ouvriers de maintenance de la Centrale Nucléaire de Civaux ce qui représente depuis Janvier à fin Avril une recette de 12.000€.
Suivant l'évolution de la situation sanitaire des locations de gites et chalets sont pour l'instant en prévision et pourraient être confirmées dès le mois de Juin

- Il est à noter que la base de loisirs nautiques ouvrira le 03 Juillet prochain.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour levée de la séance à 21 h 31

Prochain Conseil Municipal : Vendredi 28 Mai 2021 20 h